



Christian Bouadoire, Président de l'UBH, est félicité de la présence des différentes composantes de la filière, Mirel Buffet, Délégué Général du Comité Français, a incité à voir dans le RGPD non pas seulement une contrainte mais aussi une opportunité de reconstruire les liens avec les clients et de renforcer la relation de confiance.

## L'ESSENTIEL POUR VOUS METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Dans le cadre du Conseil Interprofessionnel de la Bijouterie Horlogerie<sup>1</sup> qu'elle préside actuellement, l'Union de la Bijouterie Horlogerie a piloté le 13 mars dernier à Paris une réunion d'information sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La matinée s'est déroulée en deux parties : un exposé par Maître Alain Bensoussan suivi d'échanges avec les participants.

Les questions ont été concrètes et nombreuses, les réponses ont été précises.

C'est sur un ton rassurant que Maître Alain Bensoussan a abordé cette rencontre, qui fait suite à celle du 18 octobre dernier. Invitant chacun à voir dans ce Règlement la possibilité d'une nouvelle relation avec le client, il a rappelé que ce Règlement qui entre en vigueur le 25 mai 2018 est en continuité avec la Directive européenne 95/46 et la loi informatique et liberté de 1978. Si vous étiez en conformité avec la loi française, à priori vous avez peu à faire. Mais... peu d'entreprises étaient à jour et certaines accusent 40 ans de retard ! « Ce qui compte, c'est d'être en posture de respecter la réglementation, de montrer sa volonté d'être en conformité ».

En préambule, rappelons que toutes les entreprises sont concernées par le RGPD et que le règlement s'applique quel que soit le support (papier, clé USB...). Qu'est qu'une donnée à caractère personnel ? Il s'agit de toute information permettant d'identifier une personne physique.

Avec son emphase d'habitude des plaidoiries, Maître Bensoussan a exposé la philosophie et les grands principes de ce Règlement. Il a ensuite présenté les documents<sup>2</sup> co-rédigés par les organisations professionnelles réunies au sein du CBH avec le Cabinet d'avocats Alain Bensoussan - Lexing<sup>3</sup> et l'appui du Comité Français, afin d'accompagner les professionnels de l'horlogerie bijouterie dans la mise en œuvre du RGPD. « l'objet de ce Règlement est de construire la dignité numérique au plan mondial ; l'Union Européenne a pris le plus haut niveau mondial concernant la protection des données personnelles. Pour vous, l'objectif de ce Règlement est que vous ayez des relations harmonieuses. A chaque fois que vous collectez ou traitez une donnée, demandez-vous si c'est digne ».

### LES FONDAMENTAUX



#### Explication des 3 fondamentaux, au centre :

- **La protection des données s'étend dès la conception** du produit ou service et tout au long de son cycle de vie (privacy design).
- **Protection par défaut** : Prendre les mesures appropriées pour garantir que seules les données qui sont nécessaires au regard de la finalité spécifique du traitement sont traitées.
- **Accountability** = responsabilité ; vous êtes responsable de la conformité, c'est-à-dire que vous devez apporter la preuve que les mesures appropriées ont été prises.